

BE-A0525_721514_803228_FRE

Inventaire des archives de la Commune de
Patignies. Dépôt 2020 (1856-1981)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	9
Historique.....	9
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	12
Finances et fiscalité.....	12
Patrimoine.....	13
Etat civil.....	13
Population.....	13
Elections.....	14
Affaires militaires.....	14
Travaux publics.....	15
Enseignement.....	15
Bienfaisance ou assistance publique.....	15
Culte.....	15
Langues et écriture des documents.....	16
Sélections et éliminations.....	16
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	17
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseil communal.....	19
1 - 6 Registres aux délibérations. 1921-1976.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	19
7 - 8 Registres aux délibérations. 1965-1976.....	19
C. Répertoire des actes.....	19
D. États généraux, enquêtes et statistiques générales.....	19
E. Responsabilité, contentieux et actions en justice.....	20
II. Organisation et personnel.....	21
A. Organisation et membres des organes politiques.....	21
1. Conseil communal.....	21
2. Collège des bourgmestre et échevins.....	21
B. Personnel des services.....	21
1. Statut du personnel, traitements et autres règlements.....	21
2. Dossiers du personnel administratif et technique.....	21
18 - 19 Dossiers personnels des secrétaires communaux. 1949-1974.....	21
3. Dossiers du personnel ouvrier.....	22

4. Autres dispositions et services sociaux pour le personnel communal.....	22
III. Patrimoine.....	23
A. Biens immobiliers.....	23
1. Mutations.....	23
23 - 25 Dossiers d'acquisitions. 1956-1973.....	23
26 - 27 Dossiers d'échanges. 1953-1971.....	23
28 - 33 Dossiers d'aliénations. 1956-1971.....	23
2. Gestion.....	24
34 - 35 Dossier relatif à la révision du projet d'aménagement des bois communaux. 1902-1903.....	24
B. Biens mobiliers.....	25
IV. Finances et fiscalité.....	26
A. Comptabilité du secrétariat.....	26
48 - 49 Budgets annuels. 1926-1976.....	26
B. Comptabilité du receveur.....	26
1. Registres de comptabilité.....	26
51 - 62 Grands-livres des recettes et des dépenses. 1953-1976.....	26
2. Comptes et pièces justificatives.....	27
64 - 67 Comptes annuels. 1913-1976.....	27
68 - 84 Pièces justificatives des comptes annuels. 1928-1976.....	27
72 - 73 1950.....	28
74 - 75 1953.....	28
76 - 77 1956.....	28
78 - 79 1962.....	28
81 - 82 1974.....	28
83 - 84 1976.....	28
3. Sortie de fonction du receveur.....	29
C. Impositions et taxes communales.....	29
V. Cimetières et funérailles.....	30
VI. Population.....	31
A. Registres et mouvements de la population.....	31
92 - 99 Registres de population. 1856-1981.....	31
100 - 101 Index des registres de population. [Vers 1890]-1980.....	31
102 - 103 Registres des entrées. 1895-1977.....	31
104 - 105 Registres des sorties. 1895-1976.....	32
106 - 108 Statistiques de mouvement de la population. 1946-1976.....	32
B. Cartes d'identité et passeports.....	32
109 - 110 Registres des cartes d'identité. 1931-1976.....	32
C. Étrangers.....	32
111 - 113 Registres des étrangers. 1926-1976.....	32
D. Permis de conduire.....	33
VII. Élections.....	34
VIII. Affaires militaires et guerres.....	35
A. Service militaire.....	35
B. réquisitions militaires en temps de paix.....	35
IX. Police.....	36
A. Personnel.....	36
120 - 121 Dossiers personnels des garde-champêtres. 1949-1976.....	36
B. Missions de police administrative concernant la sécurité publique.....	36
X. Santé publique.....	37
A. Inspection médicale scolaire.....	37
B. préoccupations concernant l'environnement.....	37

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	38
A. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	38
1. Bâtiments affectés aux sports, divertissements, activités pour la jeunesse et tourisme.....	38
2. Bâtiments du culte.....	38
3. Autres biens et installations immobilières (monuments, bancs, etc.).....	38
B. Travaux et inspection de la voirie (y compris les ponts, les quais).....	38
1. Généralités.....	38
2. Voirie communale (y compris les ponts, les égouts, etc.).....	38
3. Voirie vicinale.....	39
C. Travaux et inspection des cours d'eau non navigables.....	39
D. Services d'utilité publique.....	40
1. Distribution d'électricité.....	40
2. Éclairage public.....	40
E. Aménagement du territoire.....	40
1. Plans de secteur.....	40
2. Plans communaux.....	41
3. Permis de bâtir.....	41
4. Infractions.....	41
XII. Enseignement.....	42
A. Équipement.....	42
B. Personnel.....	42
XIII. Agriculture et sylviculture.....	43
161 - 170 Dossiers relatifs aux recensements agricoles et horticoles. 1942-1976.	
.....	43
XIV. Affaires sociales.....	45
XV. Tutelle sur le Bureau de bienfaisance, puis la Commission d'assistance publique.....	46
A. Bureau de bienfaisance.....	46
B. Commission d'assistance publique.....	46
1. Personnel.....	46
2. Finances.....	46
XVI. Tutelle communale sur la fabrique d'église de la paroisse.....	47

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Commune de Patignies. Dépôt 2020

Période:
1856 - 1981

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0525.818

Etendue:

- Numéros: 186.00
- Etendue inventoriée: 2.80 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:
Commune de Patignies, 1856 - 1976

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Patignies

HISTORIQUE

La commune de Patignies (entité de Gedinne) est une commune belge située en province de Namur qui a existé de 1800 à 1976.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Patignies dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Gedinne, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Patignies devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Gedinne ¹.

La commune fait partie du département de Sambre-et-Meuse (1795-1814) puis de la province de Namur (sauf entre les arrêtés du 18 août 1814 et du 13 décembre 1815, période pendant laquelle elle est brièvement rattachée au département des Ardennes).

Le nombre d'habitants dans la commune connaît une certaine croissance dans la première moitié du XIXe siècle, passant de 136 en 1801 à 330 en 1866. Ce nombre stagne puis reflue par la suite. En 1976, Patignies ne compte plus que 221 habitants.

Sur le plan de l'économie, Patignies est une commune rurale tournée essentiellement vers l'agriculture et la sylviculture. L'écrasante majorité des habitants sont cultivateurs. Quelques artisans côtoient ceux-ci. Comme dans toute l'entité, la gestion des bois revêt une importance vitale pour l'économie locale. La superficie boisée y est toujours particulièrement importante. La commune en tire un revenu significatif tout au long de la période.

Le 1er janvier 1977, la commune de Patignies est fusionnée avec les communes de Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Gedinne, Houdremont, Louette-Saint-Denis, Louette-Saint-Pierre, Malvoisin, Rienne, Sart-Custinne, Vencimont et Willerzie pour former l'actuelle commune de Gedinne.

La fusion forme une entité de 4255 habitants pour 15160 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites :
" Renforcer le pôle de Gedinne en augmentant son potentiel par les apports divers des communes qui actuellement dépendent de ce centre dans de

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

nombreux domaines (services, enseignement, loisirs, etc.). Faire bénéficier les populations intéressées d'équipements améliorés " 2.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux 3".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

2 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

3 Pasiomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police. Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'Archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les dossiers centraux des communes de Patignies et de Gedinne constitués par les Archives de l'État ⁴.

Un premier inventaire connu des archives de la commune de Patignies est rédigé le 22 décembre 1840, conformément à la circulaire du Gouverneur de la Province de Namur datée du 13 octobre 1840. Il est rédigé par le bourgmestre Pierre-Julien Baijot. Celui-ci y fait part de ce qui lui a été remis le 22 novembre 1830. Hormis les publications administratives, les registres d'état civil et la matrice et le plan cadastraux, la liste succincte des archives communales

4 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossiers " Commune de Patignies " et " Commune de Gedinne ".

conservées est la suivante : les deux registres aux délibérations du Conseil, le registre de milice de 1816 à 1830, un tableau de la population, les budgets et comptes communaux de 1816 à 1830, ceux du Bureau de bienfaisance de 1824 à 1830, un registre aux mutations des contributions. De tout ceci, rien ne nous est parvenu.

Le 20 janvier 1958, le secrétaire communal délégué par le bourgmestre, Léon Colaux, répond à une circulaire reçue de l'Archiviste général du Royaume Étienne Sabbe. Il déclare de manière laconique que la Commune ne conserve pas d'archives ("registres") de plus de 100 ans. Le 23 septembre 1967, G. Beterams, inspecteur des Archives générales du Royaume, adresse à la commune une proposition de convention de dépôt des archives historiques. Il semble que ce courrier soit resté sans réponse.

Après la fusion des communes de 1977, Cécile Douxchamps-Lefèvre opère une première inspection des archives le 16 août 1979. Les documents d'utilité courante en provenance des anciennes communes ont été rassemblés à Gedinne. Les autres sont restés dans les anciens locaux communaux des villages fusionnés. L'administration communale envisage la nomination d'un commis en charge du traitement des fonds. Il semble que cela soit resté lettre morte. En effet, en 1990, une mise à jour de l'information sur les archives communales de la nouvelle commune de Gedinne parvient aux Archives de l'État à Namur. Dans le cadre d'une campagne générale d'inspection, Françoise Jacquet-Ladrier, archiviste, reçoit le 12 octobre 1990 une réponse à un questionnaire rédigée par le secrétariat communal. La situation décrite est relativement inquiétante. En effet, si les registres aux délibérations et de population des anciennes communes ont fait l'objet d'un transfert à Gedinne dans la maison communale, peu de dossiers y sont arrivés. La plupart sont encore répartis dans les anciennes maisons communales, comme en 1979. Le document ne précise cependant pas si c'était aussi le cas des archives de Patignies. La commune annonce cependant un déménagement des archives vers un local communal en cours d'aménagement à Malvoisin.

Le 9 octobre 2002, André Vanrie, Conservateur des Archives de l'État à Namur, se rend à Gedinne pour actualiser le constat opéré en 1990. Les archives antérieures à la fusion de 1977 sont alors conservées au 1er étage de la salle des fêtes du village de Patignies dans de bonnes conditions de conservation. Environ 150 mètres linéaires de rayonnage accueillent les boîtes de conservation classées suivant le système CDU appliqué en 1996 par une firme privée. Les registres aux délibérations et de population des anciennes communes sont eux conservés à la maison communale de Gedinne. André Vanrie précise qu'il n'y a pas eu de destruction d'archives depuis 1977. Suite à cette visite, le Collège communal de Gedinne envoie le 29 janvier 2002 aux Archives de l'État à Namur un inventaire des registres aux délibérations et de population conservés à Gedinne. Pour Patignies, ce relevé correspond en tout point à celui publié dans le présent inventaire.

En 2018, parallèlement à une procédure d'élimination demandée par le Collège communal et approuvée par les Archives de l'État le 6 mars de cette année, Gedinne a décidé de déposer aux Archives de l'État à Namur les archives historiques des anciennes communes de l'entité. En effet, un déménagement des archives de Patignies à Gedinne vers un local insuffisant en espace de conservation aurait compliqué la tâche de l'administration communale à très

brève échéance. Le transfert des archives historiques vers Namur procure ainsi la capacité nécessaire à une gestion rationnelle des accroissements récents.

ACQUISITION

Les archives de l'ancienne commune de Patignies décrites dans le présent inventaire ont été transférées en 2018 aux Archives de l'État à Namur pour traitement matériel et ont fait l'objet d'une convention de dépôt aux Archives de l'État à Namur signée le 11 février 2020 par le Collège communal et par l'Archiviste général du Royaume.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Patignies entre 1856 et 1981. Les documents du XIXe siècle sont cependant très rares et, globalement, la situation n'est guère plus enviable pour le XXe siècle. L'ensemble reste extrêmement lacunaire. Le fonds contient cependant également les registres de population ouverts en 1971 et continués jusqu'en 1981.

Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en

effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

ETAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les

conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ELECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux.

L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement

conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution

et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :
MARÉCHAL, Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988. *Miscellanea Archivistica Studia*, 1.
MARÉCHAL Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005. *Miscellanea Archivistica Manuale*, 52 et 53.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie ⁵. L'absence de dépôt s'explique d'une part, par l'utilité administrative et d'autre part, par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) aux Archives de l'État.

5 <http://geoportail.wallonie.be>.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classification décimale universelle (CDU). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes :

Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif ⁶. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement.

Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne ⁷.

Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

I. Généralités

II. Organisation et personnel

III. Patrimoine

IV. Finances et fiscalité

V. État civil

VI. Population

VII. Élections

VIII. Affaires militaires et guerres

IX. Ordre et sécurité publics

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

6 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

7 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été dans leur grande majorité classées dans l'ordre chronologique.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

A. CONSEIL COMMUNAL

- | | | |
|---|---|----------|
| 1 | 1 - 6 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1921-1976.
23 février 1921-4 mars 1950. | 1 volume |
| 2 | 4 mars 1950-4 avril 1954. | 1 volume |
| 3 | 4 avril 1954-1er mars 1959. | 1 volume |
| 4 | 1er mars 1959-30 avril 1964. | 1 volume |
| 5 | 30 avril 1964-4 avril 1970. | 1 volume |
| 6 | 4 avril 1970-6 novembre 1976. | 1 volume |

B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

- | | | |
|---|--|----------|
| 7 | 7 - 8 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1965-1976.
20 mai 1965-2 mai 1972. | 1 volume |
| 8 | 20 mai 1972-23 octobre 1976. | 1 volume |

C. RÉPERTOIRE DES ACTES

- | | | |
|---|--|---------|
| 9 | Répertoire des actes reçu par l'administration communale. 1897-1906. | 1 pièce |
|---|--|---------|

D. ÉTATS GÉNÉRAUX, ENQUÊTES ET STATISTIQUES GÉNÉRALES

- | | | |
|----|---|--|
| 10 | Rapports sur l'administration et la situation des affaires communales pour les années 1955, 1956, 1957 et 1959. 1956, 1957, 1958, 1960. | |
|----|---|--|

4 pièces

11

E. RESPONSABILITÉ, CONTENTIEUX ET ACTIONS EN JUSTICE

Pièces relatives à l'expertise dans l'affaire opposant les Magasins généraux et la commune devant la Cour d'appel de Liège en matière de coupes de bois litigieuses. 1949.

2 pièces

II. ORGANISATION ET PERSONNEL

A. ORGANISATION ET MEMBRES DES ORGANES POLITIQUES

1. CONSEIL COMMUNAL

12 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif au montant du jeton de présence des conseillers. 4 avril 1965. 1 pièce

13 Procès-verbal d'installation des conseillers et de nomination des échevins. 8 janvier 1971. 1 pièce

2. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

14 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la fixation du traitement des bourgmestre et échevins. 23 juillet 1966. 1 pièce

B. PERSONNEL DES SERVICES

1. STATUT DU PERSONNEL, TRAITEMENTS ET AUTRES RÈGLEMENTS

15 Dossier relatif au statut pécuniaire des membres du personnel communal. 1953-1970. 1 chemise

16 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'octroi de bonifications de restructuration. 4 avril 1970. 1 cahier

17 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'octroi d'une allocation de programmation. 8 janvier 1971. 1 cahier

2. DOSSIERS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

18 - 19 DOSSIERS PERSONNELS DES SECRÉTAIRES COMMUNAUX. 1949-1974.

18 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal fixant le barème pour le traitement de Courtois Jean-Pierre. 26 mars 1949. 1 pièce

19 Naisse Marius. 1950-1974. 1 chemise

3. DOSSIERS DU PERSONNEL OUVRIER

20 Arrêté du Régent annulant la nomination de E. Poncelet comme cantonnier, fontainier et fossoyeur communal. 16 septembre 1947.
2 pièces

21 Dossier personnel d'Henri Pisvin, cantonnier, fontainier et fossoyeur. 1949-1976.
1 chemise

4. AUTRES DISPOSITIONS ET SERVICES SOCIAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

22 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'affiliation de la commune au Secrétariat social des classes moyennes à Namur. 19 février 1952.
1 pièce

III. PATRIMOINE

A. BIENS IMMOBILIERS

1. MUTATIONS

- 23** 23 - 25 DOSSIERS D'ACQUISITIONS. 1956-1973.
d'un verger en vue de la construction d'une salle des fêtes et de
réception à Édouard Poncelet. 1956-1957.
7 pièces
- 24** de parcelles de bois à Alfred Marchal. 1959-1960.
1 chemise
- 25** d'emprises pour travaux de voirie. 1971-1973.
6 pièces
- 26** 26 - 27 DOSSIERS D'ÉCHANGES. 1953-1971.
de portions de terrains avec Marcel Bucholtz. 1953-1954.
1 chemise
- 27** de parcelles de terrain avec Daniel Van Schepdael. 18 février 1971.
1 pièce
- 28** 28 - 33 DOSSIERS D'ALIÉNATIONS. 1956-1971.
de deux parcelles boisées à l'État belge pour l'amélioration de la
route n° 47 Namur-Bouillon. 1956-1960.
1 chemise
- 29** de parcelles de terrain à Pierre Van Schepdael et à Adelin Chalet
pour l'amélioration de leur propriété respective. 1959-1963.
1 chemise
- 30** d'un terrain boisé à monsieur Bucholtz. 1962-1963.
3 pièces
- 31** d'une parcelle de terrain communal à monsieur Liefrig. 12 juin
1967.
1 pièce
- 32** d'une parcelle de terrain à Joseph De Muylder. 18 février 1971.
1 pièce
- 33** d'une parcelle de terrain à Léopold Mengal. 1971.
2 pièces

2. GESTION

*34 - 35 DOSSIER RELATIF À LA RÉVISION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT DES BOIS COMMUNAUX. 1902-1903.*

- 34 Arrêté royal et programme. 1902. 1 cahier
- 35 Plan d'aménagement du bois dit Les Hez. 2 juin 1903. 1 pièce
- 36 Extrait du plan cadastral de la commune, section B. 18 novembre 1908. 1 pièce
- 37 Actes de location d'essarts des coupes affouagères. 1910, 1914, 1915. 3 pièces
- 38 Actes de location des tenderies aux grives dans les bois communaux. 1910, 1911, 1926. 3 pièces
- 39 Actes de location du droit de chasse sur les propriétés communales. 1913, 1914. 2 pièces
- 40 Tableau des exploitations de futaie résineuse. 31 décembre 1928. 1 pièce
- 41 Dossier relatif à la révision d'aménagement des bois. 1951-1954. 7 pièces
- 42 Pièces relatives à l'autorisation donnée à monsieur Crochelet de placer une clôture à la limite des chasses communales. Avril 1965. 2 pièces
- 43 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal autorisant Alfred Dumont, locataire de la chasse communale, à établir et élargir une ligne de tir. 23 janvier 1966. 1 pièce
- 44 Avis favorable de la Députation permanente à l'approbation royale du changement de mode de jouissance d'un terrain boisé au lieu-dit Vieux Fourneau en vue de la création d'un dépôt d'immondices. 19 juin 1969. 1 pièce

B. BIENS MOBILIERS

- 45 Dossier relatif aux coupes de bois et aux ventes de produits forestiers. 1910-1932. 1 chemise
- 46 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal et rôles d'affouage. 1950-1951. 3 pièces

IV. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

- 47 Budget des besoins et des ressources du service ordinaire des écoles primaires, appendice au budget communal. 3 août 1917.
1 cahier
- 48 48 - 49 BUDGETS ANNUELS. 1926-1976.
1926, 1954-1958, 1960-1961.
1 liasse
- 49 1967-1968, 1974-1976.
1 liasse
- 50 Modifications budgétaires. 1964, 1968, 1974-1976.
1 chemise

B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

1. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

- 51 51 - 62 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DES DÉPENSES. 1953-1976.
1953.
1 volume
- 52 1954.
1 volume
- 53 1955.
1 volume
- 54 1956.
1 volume
- 55 1957.
1 volume
- 56 1958.
1 volume
- 57 1959.
1 volume
- 58 1967.

		1 volume
59	1968.	1 volume
60	1974.	1 volume
61	1975.	1 volume
62	1976.	1 volume
63	Livre-journal caisse. 1949-1953.	1 liasse
	2. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES	
64	<i>64 - 67 COMPTES ANNUELS. 1913-1976.</i> 1913, 1916, 1928, 1941-1950.	1 liasse
65	1951-1960.	1 liasse
66	1961-1967.	1 liasse
67	1971-1976.	1 liasse
68	<i>68 - 84 PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES ANNUELS. 1928-1976.</i> 1928, 1936.	1 liasse
69	1940.	1 liasse
70	1941.	1 liasse
71	1942.	1 liasse

72	72 - 73 1950 1e partie	1 liasse
73	2e partie	1 liasse
74	74 - 75 1953 1e partie	1 liasse
75	2e partie	1 liasse
76	76 - 77 1956 1e partie	1 liasse
77	2e partie	1 liasse
78	78 - 79 1962 1e partie	1 liasse
79	2e partie	1 liasse
80	1968.	1 liasse
81	81 - 82 1974 1e partie	1 liasse
82	2e partie	1 liasse
83	83 - 84 1976 1e partie	1 liasse

-
- 84 2e partie 1 liasse
- 85 Statistiques relatives aux comptes annuels. 1955-1956, 1958-1959, 1965-1967. 1 chemise
- 86 3. SORTIE DE FONCTION DU RECEVEUR
Compte de fin de gestion rendu par les héritiers de René Hubeaux, receveur régional, décédé le 28 mars 1968. 1er juin 1968. 1 cahier
- 87 Compte de fin de gestion rendu par Marcel Namèche, receveur régional intérimaire, à son successeur, Albert Gouverneur. 1er décembre 1968. 1 cahier
- 88 *C. IMPOSITIONS ET TAXES COMMUNALES*
Rôle d'imposition pour l'entretien et l'amélioration de la voirie vicinale pour l'exercice 1914. 26 octobre 1913. 1 cahier
- 89 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la taxe sur l'enlèvement des immondices. 4 février 1968. 1 pièce

V. CIMETIÈRES ET FUNÉRAILLES

- 90 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'attribution du service de corbillard à Latour à Gedinne. 12 juin 1965. 1 pièce
- 91 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal fixant le prix des concessions aux cimetières. 19 août 1969. 1 pièce

VI. POPULATION

A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

92	92 - 99 REGISTRES DE POPULATION. 1856-1981. 1856-1880.	1 volume
93	1901-1911.	1 volume
94	1911-1921.	1 volume
95	1921-1931.	1 volume
96	1933-1948.	1 volume
97	1948-1962.	1 volume
98	1962-1971.	1 volume
99	1971-1981.	1 volume
100	100 - 101 INDEX DES REGISTRES DE POPULATION. [VERS 1890]- 1980. [Vers 1890].	1 volume
101	1971-1980.	1 cahier
102	102 - 103 REGISTRES DES ENTRÉES. 1895-1977. 1895-1901.	1 volume
103	1949-1977.	1 volume

104	104 - 105 REGISTRES DES SORTIES. 1895-1976. 1895-1901.	1 volume
105	1949-1976.	1 volume
106	106 - 108 STATISTIQUES DE MOUVEMENT DE LA POPULATION. 1946-1976. 1946-1954.	1 liasse
107	1955-1959.	1 liasse
108	1960-1966, 1976.	1 liasse
<i>B. CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS</i>		
109	109 - 110 REGISTRES DES CARTES D'IDENTITÉ. 1931-1976. 19 mai 1931-31 mai 1952.	1 volume
110	10 juillet 1952-28 décembre 1976.	1 volume
<i>C. ÉTRANGERS</i>		
111	111 - 113 REGISTRES DES ÉTRANGERS. 1926-1976. 1926-1945.	1 cahier
112	1943-1949.	1 cahier
113	1951-1976.	1 volume
114	Registre des cartes d'identité d'étrangers. 1966-1976.	1 cahier

115

D. PERMIS DE CONDUIRE

Registre des permis de conduire. 28 décembre 1967-30 décembre 1976.

1 volume

VII. ÉLECTIONS

116

Procès-verbaux d'arrêt provisoire et définitif de la liste de candidats et approbation des élections. Septembre-octobre 1926.

2 pièces

VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

A. SERVICE MILITAIRE

117 Registre des militaires en congé illimité. [Vers 1930]-1976.
1 volume

118 Feuilles individuels d'inscription des miliciens. 1928-1979.
1 chemise

B. RÉQUISITIONS MILITAIRES EN TEMPS DE PAIX

119 Dossier relatif à l'indemnisation des fournitures requises par
l'autorité militaire en 1939. 1939, 1943.
5 pièces

IX. POLICE

A. PERSONNEL

120 - 121 DOSSIERS PERSONNELS DES GARDE-CHAMPÊTRES.
1949-1976.

120 Catoul Jules, auxiliaire. 1949-1952. 2 pièces

121 Fontaine Joseph. 1954-1976. 1 chemise

*B. MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE*

122 Listes des détenteurs d'instruments de mesure à présenter au bureau de vérification des poids et mesures. 24 avril 1976. 7 pièces

X. SANTÉ PUBLIQUE

A. INSPECTION MÉDICALE SCOLAIRE

- 123 Rapports médicaux mensuels dans l'école primaire mixte. 1928, 1929, 1937. 3 pièces
- 124 Lettre reçue du Ministère de l'Instruction publique relative à l'approbation de la nomination du docteur Serckx en qualité de médecin-inspecteur. 13 décembre 1960. 1 pièce
- B. PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT*
- 125 Lettre reçue du Gouvernement provincial relative à la réception par la Députation permanente du règlement de police concernant les dépôts d'immondices sur les terrains soumis au régime forestier. 13 novembre 1973. 1 pièce

XI. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SPORTS, DIVERTISSEMENTS,
ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE ET TOURISME

- 126 Dossier relatif aux travaux d'installation du chauffage central dans la salle de gymnastique communale. 1959-1960. 1 chemiser

2. BÂTIMENTS DU CULTE

- 127 Dossier relatif aux travaux de restauration de la toiture du presbytère. 1951-1953. 1 chemise

3. AUTRES BIENS ET INSTALLATIONS IMMOBILIÈRES (MONUMENTS,
BANCS, ETC.)

- 128 Acte d'adjudication des travaux à entreprendre au lavoir. 2 novembre 1919. 1 pièce

B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE (Y COMPRIS LES PONTS,
LES QUAIS)

1. GÉNÉRALITÉS

- 129 Dossier relatif à l'adjudication des travaux d'enlèvement des neiges pour 1953. Décembre 1952. 4 pièces

2. VOIRIE COMMUNALE (Y COMPRIS LES PONTS, LES ÉGOUTS, ETC.)

- 130 Lettre reçue du Commissaire d'arrondissement relative à la participation de la commune de Gedinne aux frais de construction du pont à la limite du territoire de Patignies. 7 juin 1879. 1 pièce

- 131 Actes d'adjudication des travaux d'entretien de la voirie communale. 1906, 1912, 1921. 3 pièces

- 132 Dossier relatif aux travaux de comblement de l'étang au centre du village, de construction d'un aqueduc et autres aménagements

-
- liés. 1920-1922. 1 chemise
- 133** Acte d'adjudication des travaux de pavage des abords de l'abreuvoir. 31 octobre 1921. 1 pièce
- 134** Pièces relatives à la participation à la création et à l'entretien de routes forestières dans le domaine des Hez. 1930, 1970-1971. 3 pièces
- 135** Plans d'emprises pour modification des chemins aux lieux-dits Les Tiennes et Les Planais. 10 février 1959. 2 pièces
- 136** Arrêté de la Députation permanente approuvant les travaux de conversion de taillis et de voirie forestière. 9 novembre 1967. 1 pièce
- 137** 3. VOIRIE VICINALE
Dossier relatif aux travaux d'entretien du chemin de grande communication n° 174. 1952-1953. 1 chemise
- 138** Procès-verbal de réception définitive de travaux d'amélioration d'un chemin intérieur, sentier n° 28 et de pose d'une canalisation en béton. 12 septembre 1958. 1 pièce
- 139** Acte d'adjudication des travaux d'amélioration du chemin n° 9. 2 juin 1960. 1 pièce
- 140** Dossier relatif aux travaux d'entretien du chemin de grande communication n° 174 et des chemins ordinaires n° 1, 3, 9, 14, 25 et sans n°. 1973-1977. 1 chemise
- 141** Dossier relatif aux travaux de pose de canalisation au chemin de grande communication n° 174. 1974-1977. 1 chemise
- 142** C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES
Tableau descriptif des cours d'eau non navigables. 20 septembre 1957. 1 volume

- 143 Arrêté de la Députation permanente relatif au classement des cours d'eau de la commune. 18 juin 1954. 2 pièce
- 144 Arrêté du Gouverneur relatif au tableau descriptif des cours d'eau non navigables. 20 septembre 1957. 1 pièce
- 145 Pièces relatives à l'autorisation accordée à M. Van Autgaerden de détourner le ruisseau d'Eugeon et de créer un étang. Juin-juillet 1970. 2 pièces

D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

1. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

- 146 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif aux travaux de raccordement des maisons Lucy et Mallien. 10 décembre 1957. 1 pièce
- 147 Copie conforme d'un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal du 19 décembre 1926 relatif à la prise en charge par la commune du raccordement des habitations au réseau de distribution électrique. 3 novembre 1972. 1 pièce
- 148 Dossier relatif au projet de rachat d'une partie de la ligne basse tension appartenant monsieur Thomas. 1976-1977. 4 pièces

2. ÉCLAIRAGE PUBLIC

- 149 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal approuvant un devis pour déplacement d'une armature d'éclairage public et fourniture et placement d'une nouvelle. 6 décembre 1970. 1 pièce

E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. PLANS DE SECTEUR

- 150 Pièces relatives à l'adoption de l'avant-projet de plan de secteur Beauraing-Gedinne. Novembre-décembre 1970. 2 pièces

-
- 151** 2. PLANS COMMUNAUX
Dossier relatif à la demande de dispense par la commune de l'obligation d'adopter un plan général et des plans particuliers d'aménagement. 1963. 3 pièces
- 152** 3. PERMIS DE BÂTIR
Arrêté du Ministre de l'Agriculture autorisant sous conditions Antoine Schmit à construire une habitation dans le rayon réservé du bois dit Hestraie ou Grand Quartier appartenant à la commune. 15 novembre 1953. 1 pièce
- 153** Permis de bâtir accordés par le Collège communal. 1972. 3 pièces
- 154** Extrait du registre aux délibérations du Collège échevinal autorisant Guy Brasseur à transformer la façade de son habitation. 14 octobre 1976. 1 pièce
- 155** 4. INFRACTIONS
Arrêté de police décrétant que le logement situé Sous-le-Bois des héritiers de Léon Godefroid-Brasseur est un taudis et doit être démoli. 2 septembre 1976. 1 pièce

XII. ENSEIGNEMENT

A. ÉQUIPEMENT

- 156 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif au paiement des factures des fournitures classiques. 8 janvier 1971.
1 pièce

B. PERSONNEL

- 157 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif au traitement de l'instituteur chargé du cours d'adulte. 21 février 1954.
1 pièce
- 158 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif au traitement d'Élisabeth Golenvaux, institutrice gardienne temporaire. 31 octobre 1974.
1 pièce
- 159 Correspondance échangée relative aux états de service de Maurice Naisse, instituteur communal, décédé. 1977.
3 pièces

160	XIII. AGRICULTURE ET SYLVICULTURE Relevé des annexes modèles 1 transmis au bourgmestre dans le cadre du recensement des terres cultivées. 20 septembre 1941.	1 pièce
161	<i>161 - 170 DOSSIERS RELATIFS AUX RECENSEMENTS AGRICOLES ET HORTICOLES. 1942-1976.</i> Bulletins individuels modèle B. 1942.	2 pièces
162	Bulletins individuels. 1944.	1 liasse
163	1953.	1 chemise
164	1954.	4 pièces
165	1956.	1 chemise
166	Carnet de dépouillement. 1963.	1 cahier
167	Carnet de dépouillement. 1968.	1 cahier
168	1969.	1 chemise
169	Carnet de dépouillement. 1970.	1 cahier
170	Carnet de dépouillement et procès-verbal de clôture. 1976.	1 cahier
171	Dossier relatif aux recensements des emblavures d'hiver et du bétail. 1954, 1956-1957, 1968.	1 chemise
172	Lettre du Commissaire d'arrondissement relative à une ordonnance de la Kommandantur de Dinant sur le nettoyage et la mise en état des fossés en vue de favoriser les rendements de l'agriculture. 5 novembre 1943.	1 pièce

XIV. AFFAIRES SOCIALES

- 173 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal octroyant une prime à la naissance. 1967, 1973. 2 pièces
- 174 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif au renouvellement du car médical mis à la disposition de l'œuvre nationale de l'enfance dans l'arrondissement de Dinant. 20 novembre 1969. 1 pièce

XV. TUTELLE SUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE, PUIS LA
COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. BUREAU DE BIENFAISANCE

- 175** Budgets annuels. 1899-1902, 1904, 1906, 1908, 1910-1911, 1917-1918, 1921-1922. 1 chemise
- 176** Comptes annuels. 1890-1902, 1904-1921, 1924. 1 liasse
- 177** Pièces justificatives des comptes annuels. 1913-1919, 1922, 1924. 1 chemise

B. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

1. PERSONNEL

- 178** Pièces relatives à la procédure de recrutement d'un secrétaire et d'un receveur. 1950-1951. 3 pièces

2. FINANCES

- 179** Budgets annuels. 1928, 1930-1931, 1933, 1936, 1938-1940, 1951-1954, 1960, 1962. 1 liasse
- 180** Modifications budgétaires. 1952-1954. 4 pièces
- 181** Volets statistiques relatifs au budget de 1949 et 1955. 1950, 1956. 2 pièces
- 182** Comptes annuels. 1927-1928, 1930, 1934-1936, 1939, 1947-1948, 1953-1954, 1976. 1 liasse
- 183** Pièces justificatives des comptes annuels. 1929. 1 chemise

XVI. TUTELLE COMMUNALE SUR LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE LA
PAROISSE

- 184** Budgets annuels. 1922-1924, 1929, 1938, 1944, 1946, 1949-1953,
1960, 1962-1963. 1 liasse
- 185** Comptes annuels. 1914, 1916, 1921-1922, 1950-1951, 1958-1963,
1976. 1 liasse
- 186** Pièces justificatives du compte de l'exercice. 1915-1916. 1 chemise